



A la suite de notre demande d'audience du 29 janvier, vous nous recevez aujourd'hui pour évoquer la création du Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine (P.C.R.P.). En effet, comme souvent, l'opacité qui prévaut dans ce dossier inquiète légitimement les nombreux collègues concernés sur plusieurs points aussi bien sur le plan de l'organisation des métiers que sur celui du contexte matériel, ainsi que sur les conséquences de cette création au niveau des ressources humaines.

Tout d'abord, se pose la question de l'**organisation des missions** dévolues à cette nouvelle structure, et particulièrement la définition du périmètre et de l'articulation des tâches.

- Tâches de gestion de la FI ?
- Passerelle Moorea / FI3S ?
- Calibrage et missions du cadre C (FI) ?
- Quid de la participation active des agents FI à la campagne IR ?
- Liaisons P.C.R.P. / S.P.F. suite à éloignement géographique ?
- Liaisons P.C.R.P. / S.I.P. suite à éloignement géographique ?
- Quel avenir pour les Pôles Enregistrement déjà particulièrement exsangues, et notamment le cas du Pôle Enregistrement de Saint-Barnabé , déjà signalé à maintes reprises ?

Ensuite, les collègues s'interrogent sur l'**organisation matérielle** de cette nouvelle structure.

- Conditions d'installation ?
- Déménagement des archives et des dossiers vivants ?

Enfin, se posent de nombreuses questions sur le plan « **ressources humaines** ».

- Devenir des collègues qui ne suivront pas la mission ?
- Conséquences sur les services d'origine (S.I.P. et P.C.E.) ?

Pour conclure, les agents réclament plus de visibilité ; un calendrier précis de réunions « métier » doit être établi d'urgence pour offrir aux collègues impactés des réponses claires à leurs préoccupations.

Par ailleurs, nous saisissons l'opportunité de cette audience pour vous interpellier sur la mise en place de bornes informatiques de la C.A.F. dans les accueils des S.I.P et des conséquences que cela va avoir au niveau des services d'accueil.